

26 novembre 2024

**GATINEAU**  
**POUR**  
**LA**  
**VIE**



## Lieu des séances du conseil municipal 2025

Objectif de présentation : information

Greffe

---



# Objectif de la présentation



**Informer les membres du Conseil des détails  
logistiques relatifs à la tenue de séances  
extérieures du conseil municipal, pour  
décision**

# Mise en contexte

## Pourquoi nous sommes ici

Réponse au mandat donné par la résolution CM-2024-801 :

Il est également résolu de mandater l'administration afin de revenir au conseil municipal avant la fin de l'année 2024 pour proposer la tenue de séances du conseil municipal en 2025 dans des établissements des différents secteurs de la Ville et que cette proposition d'amendement au calendrier des séances mentionne les frais associés à ces sorties du conseil municipal.

# Plan de la présentation

01

État de  
la situation

03

Impacts –  
Enjeux

02

Scénarios –  
Option

04

Recommandations

---

Dans le menu du haut, cliquez sur «Affichage», puis sur «En-tête et pied de page» pour modifier ce texte et insérer le titre de la présentation sur toutes les pages.

# État de la situation



**GATINEAU**

# Exigences informatiques

**Location d'un camion mobile** (inclut dans le coût des séances extérieures), afin de permettre :

- ✓ La webdiffusion;
- ✓ Le respect des obligations légales permettant aux membres du conseil d'assister, selon certaines circonstances, à la séance à distance.

**Accès au réseau ville**, afin d'assurer:

- ✓ Un accès internet fiable, sécurisé, de qualité et efficace à l'administration et aux élus;
- ✓ Un contrôle sur la qualité et la disponibilité du réseau;
- ✓ Un accès internet aux citoyens présents;
- ✓ La possibilité au Service TI d'intervenir en cas de problématique.

# Exigences techniques

- Salle pouvant accueillir idéalement un minimum de 100 personnes;
- Salle pour la technique : pièce fermée à moins de 15 mètres de la salle où se déroule la séance du Conseil municipal. Nécessité de prévoir de la ventilation ou du chauffage, selon la date et le lieu retenu
- Disponibilité de plusieurs prises électriques de 120v ou d'un panneau de 120v/208v
- Disponibilité des lieux 5h avant la tenue de la séance pour permettre les installations requises
- Disponibilité d'un lieu sécurisé pour les effets personnels des élus et de l'administration
- Local adjacent adapté pour accueillir les interprètes ou accès à un lien Teams fonctionnel (si à distance)
- Accessibilité de la salle pour les personnes à mobilité réduite

# Ressources matérielles de la Ville

- Déménagement requis de matériel de la Maison du Citoyen au lieu retenu:
  - Tables de plastique (avec nappes et jupes);
  - Chaises (chaises vertes sans roulettes utilisées pour les événements à la Maison du Citoyen ou achat de chaises à roulettes dédiées aux séances extérieures);
  - Rallonges électriques et équipements informatiques;
  - Bouteilles d'eau, plaquettes de nom

# Services impliqués

- Service du Greffe : Coordination et gestion des séances du Conseil
- Directeurs territoriaux : Coordination de la tenue des séances dans les secteurs (installation, logistique, repas)
- Service des travaux publics : Déménagement et installation du matériel (aller-retour)
- Service des arts, de la Culture et des lettres : Gestion du matériel requis
- Service des technologies de l'information : Installation du matériel informatique et disponibilité au lieu de la séance
- SPVG : Ressources supplémentaires requises dans les CS et à Aylmer, en raison de l'espace restreint et de la proximité des citoyens avec les élus
- Service des communications : Communications relatives à la tenue de séances extérieures

# Coûts associés à la tenue d'une séance du conseil municipal

## Maison du Citoyen

Coûts approximatifs : 11 000\$

## Lieux extérieurs

Coûts approximatifs : 20 000\$  
(1 500\$ supplémentaire pour la location de la salle PNG)  
(800\$ supplémentaire pour la location du Centre Aydelu)

# Scénarios – Options



**GATINEAU**

# Tenue de séances dans 4 secteurs de la Ville – Février à septembre

## Option 1

DATE DE LA SÉANCE	LIEU
21 janvier 2025	Maison du Citoyen
<b>18 février 2025</b>	<b>Salle PNG, Gatineau</b>
18 mars 2025	Maison du Citoyen
<b>15 avril 2025</b>	<b>Centre de services, Masson-Angers</b>
13 mai 2025	Maison du Citoyen
<b>10 juin 2025</b>	<b>Aylmer</b>
8 juillet 2025	Maison du Citoyen
26 août 2025	Maison du Citoyen
<b>16 septembre 2025</b>	<b>Centre de services, Buckingham</b>
2 octobre 2025	Maison du Citoyen

# Tenue de séances dans 4 secteurs de la Ville – Février à Juin

## Option 2

DATE DE LA SÉANCE	LIEU
21 janvier 2025	Maison du Citoyen
<b>18 février 2025</b>	<b>Salle PNG, Gatineau</b>
18 mars 2025	Maison du Citoyen
<b>15 avril 2025</b>	<b>Centre de services, Masson-Angers</b>
<b>13 mai 2025</b>	<b>Aylmer</b>
<b>10 juin 2025</b>	<b>Centre de services, Buckingham</b>
8 juillet 2025	Maison du Citoyen
26 août 2025	Maison du Citoyen
16 septembre 2025	Maison du Citoyen
2 octobre 2025	Maison du Citoyen

# Tenue de séances dans l'est et dans l'ouest de la Ville – Février à Juin

## Option 3

DATE DE LA SÉANCE	LIEU
21 janvier 2025	Maison du Citoyen
18 février 2025	Maison du Citoyen
18 mars 2025	Maison du Citoyen
<b>15 avril 2025</b>	<b>Aylmer</b>
13 mai 2025	Maison du Citoyen
<b>10 juin 2025</b>	<b>Centre de services, Buckingham ou Masson-Angers (en alternance 1 an/2)</b>
8 juillet 2025	Maison du Citoyen
26 août 2025	Maison du Citoyen
16 septembre 2025	Maison du Citoyen
2 octobre 2025	Maison du Citoyen

# Impacts – Enjeux



**GATINEAU**

# Enjeux



## Enjeux secteur Gatineau:

1. Salle Odyssée non disponible les mardis en 2025;
2. Salle PNG disponible (Polyvalente Nicolas-Gatineau):
  - Non accès au réseau « Ville »
  - Salle disponible seulement après 14h30 (enjeux pour l'installation)
  - Entente d'exclusivité avec un fournisseur technique: enjeu si le fournisseur n'est pas le même que celui de la Ville

## Enjeux Centre de services (Buckingham et Masson-Angers):

1. Enjeu d'espace et de sécurité pour la configuration des salles : membres du Conseil et citoyens
2. Enjeu d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à Masson-Angers

# Enjeux

## Enjeux secteur Aylmer Pavillon Middlemiss

1. Capacité restreinte de 90 personnes;
2. Salle disponible seulement après 14h30;
3. Enjeux d'espace et de sécurité (pour les élus, citoyens, fournisseur technique et interprètes);
4. Nécessité de déplacer les équipements disposés dans l'entrepôt de la salle, pour créer une salle technique (équipements dans le corridor temporairement);
5. Nécessité de prévoir de la ventilation ou du chauffage pour le local technique;
6. Aménagements possibles limités pour les membres du Conseil (configuration en « U », avec vision limitée de la salle).



# Enjeux

## Enjeux secteur Aylmer Centre Aydelu



1. Centre communautaire privé;
2. Pas d'accès au réseau Ville;
3. Le matériel de la Ville devra être récupéré le soir même (disponibilité TP);
4. Possible enjeu de visibilité et de sécurité, en l'absence de scène.

# Autres éléments à considérer

1. Temps de déplacement requis. Advenant que le scénario des séances extérieures soit retenu, il sera proposé de tenir les caucus préparatoires en avant-midi, afin de permettre aux équipes de finaliser la documentation requise pour le CM, de tenir compte du temps déplacement des élus et de l'administration ainsi que pour le repas;
2. Matériel: enjeux possibles (moins de fiabilité – technique et informatique) et risque de bris prématurés en raison des déplacements. Particulièrement pour le nouveau système de micros récemment acquis;
3. Mise à part PNG et Aydelu, préoccupation en ce qui a trait à la sécurité, considérant l'espace restreint et la proximité entre les élus et les citoyens.

# Recommendations



**GATINEAU**

# Options de recommandation

1. Tenue de **4 séances extérieures** du conseil municipal, dans les secteurs de Aylmer, Buckingham, Gatineau et Masson-Angers, **de février à septembre 2025**.
2. Tenue de **4 séances extérieures** du conseil municipal, dans les secteurs de Aylmer, Buckingham, Gatineau et Masson-Angers, **de février à juin 2025**.
3. Tenue de **2 séances extérieures** du conseil municipal, dans l'est et l'ouest de la Ville, **de février à juin 2025**.
4. Tenue de **2 séances extérieures** du conseil municipal, dans l'est et l'ouest de la Ville, **de février à septembre 2025**.
5. Maintien des séances du conseil municipal à la **Maison du Citoyen, avec ajouts de rencontres avec les citoyens** dans les différents secteurs de la Ville, hors du calendrier régulier.
6. Maintien des séances du conseil municipal à la **Maison du Citoyen, sans ajout de rencontres extérieures**, dans l'attente de la conclusion des travaux du comité de révision de la Régie Interne.